

ses cours à l'Ecole de Médecine et de Chirurgie, de présenter une thèse, et de soutenir ses examens d'une manière satisfaisante. Tout élève qui voudra se présenter devant l'Ecole, doit envoyer au Secrétaire ses certificats et sa thèse dans les 15 premiers jours d'avril. Les examens sont publics et ont lieu dans les 15 derniers jours du même mois.

L'Ecole désire appeler l'attention des élèves sur les avantages certains qu'il y a pour eux de ne pas s'en tenir absolument aux exigences de la loi qui réclame deux sessions de cours; en commençant à suivre les cours dès la première année d'études, les élèves se forment bientôt à l'esprit d'observation et au goût du travail, outre qu'ils profitent ainsi d'instructions médicales pendant quatre années consécutives sans plus de frais que lorsqu'ils commencent à suivre les cours à leur troisième et quatrième années.